

La peste bovine en France et en Europe, XVIII^e - XIX^e siècle

François VALLAT

Soc. française d'Histoire de la médecine et des sciences vétérinaires
francoisvallat@hotmail.com

Résumé : En 2011, la peste bovine fut la première maladie animale mondialement éradiquée. Elle existait de tout temps chez les bœufs, au contact desquels les premiers pasteurs contractèrent le virus, dont la mutation fut à l'origine de la rougeole humaine. Aussi cette contagion a-t-elle joué un rôle majeur dans l'élaboration de nos polices sanitaires. En Europe occidentale, chacune de ses incursions venues d'Asie, où elle se maintenait sur le mode endémique, a provoqué de meurtrières épizooties. Les pouvoirs publics, confrontés au XVIII^e siècle à des mortalités du gros bétail allant de 60 à 90 %, prirent des mesures insuffisantes, faute de connaissances épidémiologiques et de moyens financiers. Mais la correction progressive des erreurs permit la mise en place de règlements efficaces avant même les découvertes pastoriennes.

Cet article a pour objet de montrer comment la peste bovine, à travers les grandes épizooties survenues en Europe occidentale et leur progression géographique aux XVIII^e et XIX^e siècles, a généré les premières mesures de police sanitaire¹.

La peste bovine (*Rinderpest*) est une maladie contagieuse des Artiodactyles (ongulés à sabots fendus), dont l'importance historique vient de sa gravité dans l'espèce bovine. Elle est due à un virus du genre *Morbillivirus* (*Paramyxovirinae*) auquel appartiennent aussi les agents de la peste de petits ruminants, de la maladie de Carré du chien (*Distemper*, laquelle concerne également nombre de carnivores sauvages) ainsi que des affections analogues chez les mammifères marins (phoques et cétacés). Le virus de la rougeole humaine (qui atteint certains primates) serait dérivé de celui de la peste bovine en raison de la promiscuité, à l'époque néolithique ou plus tardivement, entre les populations d'éleveurs et leur cheptel. Après la variole humaine en 1977, la peste bovine est la deuxième virose mondialement éradiquée, les derniers cas ayant été recensés en 2011 en Afrique de l'est.

¹ La bibliographie peut être consultée dans : VALLAT François, *Les bœufs malades de la peste, la peste bovine en France et en Europe, XVIII^e-XIX^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2009.

La maladie ne s'est jamais installée durablement en Europe occidentale. Elle était importée d'Asie, où elle sévissait sur le mode enzootique. La propagation se faisait par le commerce ou, en temps de guerre, par les troupeaux de bœufs qui suivaient les armées pour leur approvisionnement. À cet égard, la race bovine hongroise, ou bétail gris des steppes, a joué un rôle majeur. Ces animaux bons marcheurs, recrutés à l'occasion des conflits armés d'Europe centrale, résistaient au virus au point de devenir de dangereux porteurs sains.

On ne s'appesantira pas sur les symptômes d'une maladie disparue. Les anglosaxons les résumaient en trois mots commençant par la lettre D : *Diarrhoea*, *Discharge* (écoulement purulent du nez et des yeux), et *Death*, la mortalité atteignant 60 à 90 %, avec les conséquences socio-économiques qu'on imagine. En France, non seulement les bœufs d'attelage tiraient les véhicules lourds et le matériel aratoire, mais leur fumier représentait une source indispensable d'engrais. L'effondrement du cheptel avait un impact sur la production céréalière. Le manque en lait de vache (beurre, fromage) ainsi qu'en viande bovine avait un impact certain quoique secondaire.

Aucune épizootie de peste bovine n'a été mise en évidence au XVII^e siècle en Europe occidentale alors qu'il s'en est produit huit de 1709 à 1872 :

1709 - 1717
 1726 - 1730
 1743 - 1746
 1769 - 1776
 1795 - 1802
 1814 - 1816
 1864 - 1866
 1870 - 1872

La première est imparfaitement documentée, au moins à son origine en Europe de l'est, où elle débute en 1709 avant de s'étendre jusqu'en Angleterre (**Fig. 1**). Les publications du médecin du pape Giovanni-Maria Lancisi et de Bernardino Ramazzini à Padoue, appelées à une large diffusion, auront des conséquences théoriques durables². La répartition de la maladie sur les territoires français (**Fig. 2**) et britannique (**Fig. 3**) est bien renseignée³. En France, en l'absence de

² GITTON-RIPPOL Valérie, VALLAT François, « Bernardino Ramazzini – De contagiosa epidemia 1711 », *Bull.soc.fr.hist.méd.sci.vét.*, 2016, **16** : 17-68. En ligne.

³ VALLAT François, « Le chirurgien Thomas BATES et les vaches malades : une heureuse gestion de l'épizootie de peste bovine en 1714 ? », *Bull.soc.fr.hist.méd.sci.vét.*, 2006, **6** : 40-51. En ligne.

mesures efficaces, la progression de la contagion vers l'ouest s'arrête sur une ligne qui marque l'inversion du sens du commerce des bovins, non sans donner l'illusion d'une frontière imperméable. Autrement dit, les voies de transactions du gros bétail venant de l'est – notamment pour approvisionner Paris – ne franchissent pas cette limite, que traverse sans conséquences le bétail en provenance de l'ouest.

En 1730, une épizootie interrompt spontanément en Allemagne sa progression vers l'ouest (**Fig. 4**). L'épizootie suivante, en revanche, venue de Turquie par les Balkans, se généralise avec les mouvements de troupes liées à la Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748). L'Angleterre paie cette fois un lourd tribut à la maladie qui se maintient treize ans (**Fig. 5**), alors qu'en France l'extension s'arrête à peu de choses près aux limites atteintes en 1715 (**Fig. 6**). Hormis en Auvergne, épargnée par la mise en état de siège qu'organise son intendant de 1744 à 1748, les mesures adoptées restent timides et illusoirs.

La vague suivante, partie en 1758 de la région de Saint-Petersbourg, progresse par le cabotage le long des côtes de la Baltique. Après s'être presque éteinte en Allemagne du nord en 1762, elle repart de plus belle à la fin de la décennie pour gagner la France du nord (**Fig. 7**).

Une imprudence inconcevable fait débarquer en mai 1774, à Bayonne, un chargement de bestiaux provenant d'un port de la mer du Nord. En six mois la maladie envahit le Sud-Ouest et s'y installe durablement (**Fig. 8 et 9**). La région entretient peu d'échanges commerciaux avec le reste du royaume, qui sera épargné en dépit des craintes du pouvoir. En revanche, les intenses relations économiques au-delà des Pyrénées infectent l'Espagne, qui sera entièrement ravagée.

On comprend de nos jours pourquoi l'Etat français ne peut réagir avec efficacité. Le manque d'experts est criant, aussi bien sur le terrain qu'à la cour, tandis qu'une incertitude persiste sur la nature de la maladie et sur son mode d'apparition. Les écoles vétérinaires, de création récente (1761-1765), ayant diplômé trop peu de praticiens, les médecins continuent de conseiller les intendants. Ainsi le docteur Doazan, à Bordeaux, faute de connaître la peste bovine, ne recommande d'isoler les animaux atteints qu'après un délai fatal. Enfin, les ministres concernés peinent à réagir, car ils reçoivent tardivement les rapports des administrations locales. Consulté en juin 1774, Claude Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires et ami du ministre Henri-Léonard Bertin, donne des conseils inutiles qui feront perdre un temps précieux : il préconise les

« préservatifs » (remèdes censés protéger les bestiaux du mal), l'isolement des malades, un remède de sa composition (alors que la peste bovine ne bénéficiera jamais du moindre traitement spécifique) et l'abattage des cas désespérés, sans prendre en compte la dangerosité des bêtes contaminées. En novembre 1774, Turgot, contrôleur général du nouveau roi Louis XVI, prend la mesure du désastre. Il sollicite l'aide de l'Académie des Sciences qui nomme, pour se rendre sur place, un jeune médecin anatomiste, Félix Vicq d'Azyr. Se succèdent alors, dans un Sud-Ouest dévasté, des mesures de plus en plus ambitieuses. En janvier 1775, tous les malades doivent être abattus, décision sans effet en raison de la persistance des bêtes suspectes, et aussi de l'hostilité des paysans indignés par l'insuffisance de l'indemnisation, limitée au tiers de la valeur des animaux. On étend les missions de l'armée déjà sur place. Disposée autour de la zone réputée la plus infectée - un vaste territoire englobant les généralités d'Auch, de Pau, de Bordeaux et une partie du Languedoc - elle progresse de façon concentrique pour « anéantir le fléau ». Sur son chemin, elle fait appliquer sans faiblesse les mesures réglementaires. Mais en dépit de l'assommement des malades, de l'isolement des suspects, de l'enfouissement des cadavres et de la désinfection des étables (d'efficacité variable selon les moyens employés), l'échec est patent. Après une courte embellie, çà et là le mal se réveille.

En janvier 1776, on entreprend de repousser le mal au sud de la Garonne. Une fois abattus les malades et mais aussi - ce qui est nouveau - les suspects, le reste des bovins peuplant la Guyenne au nord du fleuve traverseront celui-ci, laissant derrière eux un pays sans bétail. Ce vide sanitaire est vu comme une barrière infranchissable à la maladie protégeant le reste du royaume. En avril, le transbordement n'est pas fini que la peste bovine s'éteint spontanément, faute de nouvelles victimes.

Quoique déplorable, cette expérience a l'avantage de suggérer une réglementation plus adaptée : déclaration obligatoire des premiers cas ; publication et balisage des localités infectées ; séquestration et marquage des troupeaux infectés ; visite de l'expert ; abattage indemnisé des malades et des contaminés au tiers de leur valeur ; enfouissement des cadavres, « désinfection » ; interdiction du commerce.

Les Pays-Bas autrichiens ont de leur côté trouvé une parade bien plus efficace à la peste bovine, dont Vicq d'Azyr a refusé de tenir compte malgré les injonctions réitérées du futur Amman (maire) de Bruxelles, De Berg. Dès 1769, un édit publié à Gand fournit une méthode rentable

dans les régions récemment touchées par la contagion. Malade ou bien portant, le cheptel du territoire doit être séquestré par étables de dix individus. Au premier cas, toutes les bêtes enfermées dans le bâtiment sont abattues, avec indemnisation totale. En peu de semaines, la part du feu est faite et la maladie jugulée⁴. Malheureusement le triomphe des théories médicales anticontagionnistes sèmera le doute et le désordre au moment des guerres révolutionnaires, à l'occasion desquelles un quart du territoire sera envahi par la peste bovine (**Fig. 10**) de même qu'à la chute du Premier Empire, avec l'arrivée des Coalisés et de leur bétail des steppes (**Fig. 11**).

En 1865, la France, défendue cette fois par une législation efficace, avec notamment une indemnisation aux trois-quarts de la valeur des animaux, échappe à l'épizootie venue par bateau de Russie en Angleterre puis aux Pays-Bas. Mais notre territoire n'échappe pas à la contagion que véhiculent les troupes prussiennes en 1870 (**Fig. 12**). Elle se cantonne dans le nord, à l'exception d'un foyer en Mayenne, département infecté par le troupeau de l'armée de la Loire, laquelle propage ensuite le virus en Bretagne.

Désormais, les grandes pestes bovines épargneront l'Europe occidentale. Depuis l'invention du corned-beef, les armées n'ont plus besoin de viande sur pied. L'application des règlements devient surtout effective. La législation sanitaire moderne débute en 1876 lorsqu'est institué le Comité consultatif des épizooties auprès du ministre de l'Agriculture. Elle s'affirme avec la *Loi du 21 juillet 1881*, qui fixe la liste des maladies réputées légalement contagieuses (d'intérêt public) et fonde dans chaque département un Service des épizooties. En dépit des critiques qu'elle suscite, cette loi représente un aboutissement, avant même que ne triomphent les idées de Pasteur sur les germes et la contagion.

En bref, la peste bovine, contagion du bétail la plus redoutée jusqu'en 1870, aura, en quelque sorte, servi de maître d'école au législateur en matière d'épizooties. L'idée d'une action gouvernementale est admise lorsque, en 1774, le Sud-Ouest de la France subit une dévastation dont il mettra dix années à se remettre. L'action de Félix Vicq d'Azyr n'est certainement pas à la hauteur des espérances de Turgot, mais on ménagera l'opinion en considérant après coup sa mission comme un succès, alors qu'il avait négligé la solution efficace proposée par les Pays-Bas

⁴ VALLAT François, « Les Pays-Bas autrichiens précurseurs européens en police sanitaire, 1769-1776 », *Rev. sci. tech. Off. int. Epiz.*, 2006, **25** (3), p. 951-960.

autrichiens. L'écueil majeur vient cependant des théories médicales qui, sans toujours nier la contagion, impliquent que celle-ci peut naître spontanément et n'importe où, chez des animaux prédisposés soumis à des conditions météorologiques particulières. Dans ces conditions, à quoi bon abattre et entraver le commerce ? Cette option, soutenue en France par l'École d'Alfort, prévaut jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Le pragmatisme reprend ensuite ses droits. Aux méthodes musclées de la police sanitaire d'Ancien régime, on préfère la persuasion des éleveurs dont la collaboration intelligente devient une garantie d'efficacité. Mais surtout les conférences vétérinaires internationales préparent le partage d'informations entre les États et l'uniformisation des législations nationales, les meilleurs outils pour entraver le transfert à distance des agents pathogènes.

Figure 1 : Carte schématique de l'invasion européenne de peste bovine, de 1710 à 1715. Cliché F. Vallat.

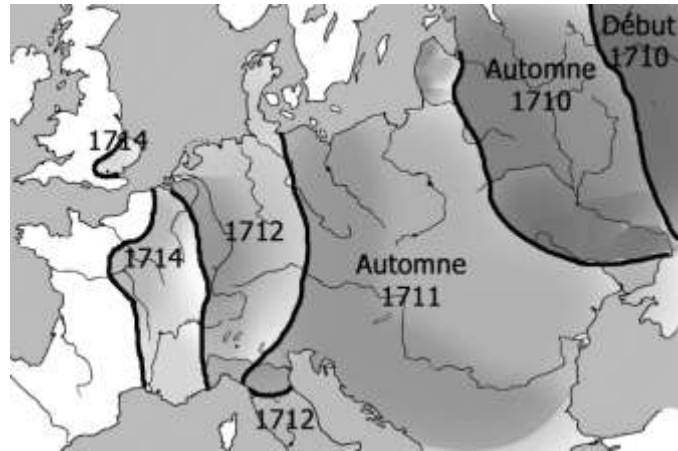


Figure 2 : Extension maximale de la peste bovine en France de 1714 à 1717. Cliché F. Vallat.



Figure 3 : Envahissement limité du sud de l'Angleterre en 1714. Chronologiquement : en gris soutenu, puis en gris clair. Cliché F. Vallat.



Figure 4 : Schéma des fronts successifs de la peste bovine de 1726 à 1730. Cliché F. Vallat.

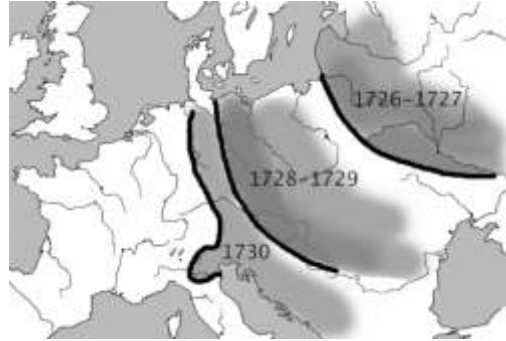


Figure 5 : Schéma des fronts successifs de la peste bovine européenne de 1739-1752. Cliché F. Vallat.



Figure 6 : Extension maximale de la peste bovine de 1743-1747 en France. Cliché F. Vallat.



Figure 7 : Schéma des fronts successifs documentés de la progression de la peste bovine en 1758-1779 en Europe. Cliché F. Vallat.

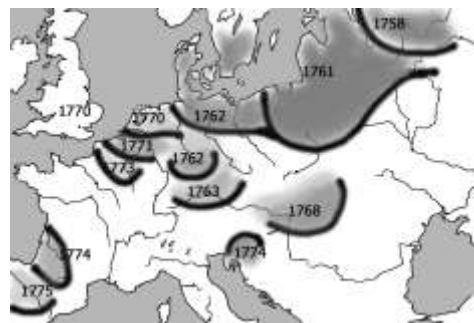


Figure 8 : 1769 – 1776 :
L’envahissement du Sud-Ouest de la France. Cliché F. Vallat.



Figure 9 : Voies d’extension de la peste bovine dans le Sud-Ouest de mai à novembre 1774. Cliché F. Vallat.

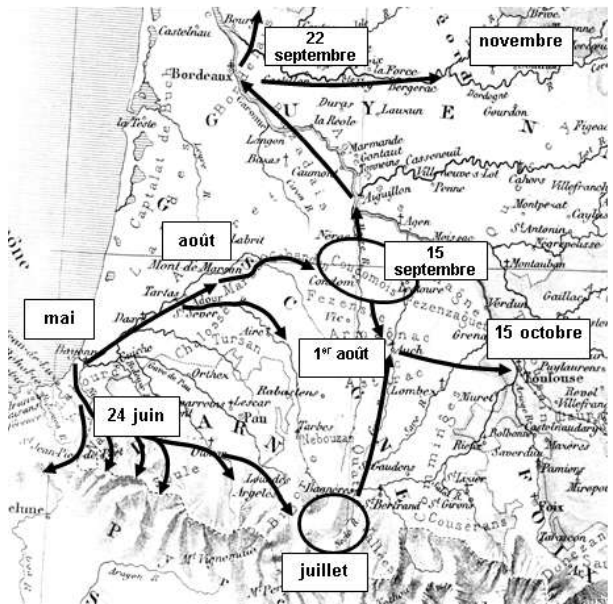


Figure 10 : Guerres révolutionnaires.
Extension maximale en France de la peste bovine de 1793-1799. Cliché F. Vallat.



Figure 11 : Invasion des Coalisés.
Extension maximale en France de la peste bovine de 1814-1816. En gris moyen, les départements nommément désignés par les documents. En gris clair, autres départements certainement infectés, soit 40 départements au total. Cliché F. Vallat.



Figure 12 : Nombre de bovins dont l'abattage a été officiellement constaté pendant l'épizootie de 1870-1872, par départements : En noir, plus de 2000 morts. Gris moyen, 1000 à 2000 morts. Gris clair : moins de 1000 morts. Cliché F. Vallat.

